

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 1^{er} avril 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz
Métro à compter du 1^{er} octobre 2011
Notre dossier : 312-00458
Dossier Régie : R-3752-2011**

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 22 mars dernier, nous souhaitons informer la Régie de l'énergie que les diverses propositions qui y sont formulées conviennent à Gaz Métro sous réserve des commentaires suivants.

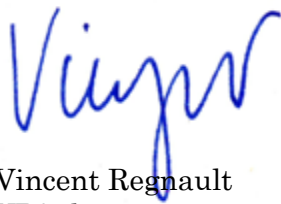
Tout d'abord, le travail de traduction des *Conditions de service et Tarif* est des plus exigeants et nécessite qu'on y porte une grande attention. Considérant cela, Gaz Métro souhaiterait déposer la version anglaise de ce document au plus tard le 13 mai 2011 plutôt que d'avoir à le déposer le 6 mai avec les pièces tarifaires, étant toutefois entendu que la version française serait déposée à cette dernière date.

De plus, Gaz Métro a retenu les services du professeur Roger A. Morin sur la question du taux de rendement. Ce dernier nous a informés, avant même votre correspondance datée du 22 mars dernier, qu'il n'était pas disponible du 6 au 12 septembre en raison d'engagements contractuels qui se tiendront en Europe. Le professeur Morin pourrait toutefois être de retour à Montréal le 13 septembre et en mesure de témoigner à compter du 14. Par conséquent, nous proposons que les

jours des 7, 8, 9, 12 et 13 septembre soient consacrées à la preuve de Gaz Métro, autre que celle sur le taux de rendement, de même qu'à la preuve des intervenants, autre que celle sur le taux de rendement. Cette question pourrait par la suite faire l'objet des débats qui auront lieu les 14 et 15 septembre. Afin d'ensuite permettre une préparation adéquate des plaidoiries, nous suggérons que celles-ci soient reportées et se tiennent les 19 et 20 septembre.

En terminant, l'expérience des dernières années démontrent que les trois semaines proposées par la Régie entre le dépôt des demandes de renseignements à Gaz Métro sur les sujets d'audience et la date limite pour l'envoi des réponses n'est jamais trop long, d'autant plus que du travail doit être effectué en parallèle avec les demandes de renseignements des dissidents et de la Régie dans le cadre du PEN. Par conséquent, nous ne pouvons souscrire à la proposition de l'ACIG de raccourcir d'une semaine le délai imparti à Gaz Métro pour répondre aux demandes de renseignements sur les sujets d'audience. Par ailleurs, bien que nous n'ayons pas d'objection de principe avec le fait de reporter d'une semaine la date limite pour le dépôt des preuves des intervenants, il nous apparaît essentiel de disposer d'un délai de deux semaines pour formuler nos propres demandes de renseignements. Les sujets qui seront traités dans le cadre des audiences sont nombreux, tout comme les suivis, et nous ne pouvons que présumer que les intervenants fourniront des preuves étoffées, notamment sur la question du taux de rendement. Considérant qu'à notre sens, la date du 17 août pour les réponses des intervenants aux demandes de renseignements ne devrait pas être repoussée, nous proposons à la Régie, si elle accepte de reporter au 15 juillet la date limite de dépôt des preuves des intervenants, de repousser au 29 juillet la date limite pour la transmission des demandes de renseignements aux intervenants, tout en conservant la date du 17 août pour l'envoi des réponses.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distinguées.



Vincent Regnault
VR/mb